ABI School

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 2000 €

60 Rue François 1er 75008 Paris

RCS Paris 941711822

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 05/02/2026

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

TS MB

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés de l’adjonction d’une activité à l’activité existante de la Société à compter du 09/02/2026.

L'activité de la Société est désormais :

Enseignement primaire privé de cours de matières scolaires et travaux associés enseignant notamment en lecture, écriture et mathématiques. Enseignement secondaire général privé posant les fondements de la formation permettant d'ouvrir des possibilités d'enseignement ultérieures. Enseignement privé dans les premier, deuxième et troisième cycles de l'enseignement supérieur. L’organisation, la gestion et l’exploitation d’activités périscolaires et extrascolaires relevant des accueils collectifs de mineurs exclusivement sans hébergement, notamment les activités périscolaires (APS) et les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), incluant l’accueil, l’animation, l’encadrement et la protection de mineurs, dans le cadre de projets éducatifs. À ce titre, la Société conçoit, organise et met en œuvre des ateliers, stages, programmes et événements à vocation éducative, scientifique, technique, artistique, culturelle et citoyenne, notamment au travers d’approches interdisciplinaires telles que les activités STEAM, contribuant au développement, à l’autonomie, à la créativité et à la socialisation des enfants et des jeunes. La Société peut également organiser des événements festifs et thématiques destinés aux enfants et aux jeunes, notamment des célébrations d’anniversaire, exclusivement en accueil de jour, sans hébergement ni nuitée, dans un cadre encadré et sécurisé. Elle assure enfin la conception et la mise en œuvre de projets éducatifs et pédagogiques, la coordination et la formation des intervenants, ainsi que le développement de partenariats avec les établissements scolaires, les collectivités territoriales et les structures relevant des politiques de jeunesse.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par les Associés de l'ouverture d'un établissement secondaire situé au 10-14 Rue Claude Pouillet 75017 Paris. à compter du 09/02/2026. Cette résolution est

TS MB

adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

En conséquence de la modification de l’activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l’article relatif à l’objet social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal, à l’effet d’effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Tetiana Saus, associé(e)



Michelle Belgar, associé(e)



TS MB